



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE  
PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
N° 22 - 2023

**LE MAIRE D'AVENAY,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Collectivités Locales modifiée,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,  
**VU** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,  
**VU** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière, (livre I - quatrième partie - signalisation de prescription) approuvée par l'Arrêté Interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée,  
**VU** la demande de l'entreprise SATO en date du 22/11/2023,

**CONSIDERANT** la nécessité de réglementer la circulation Rue de la Mare, en agglomération en raison de la modification d'un branchement électrique rue de la Mare,

**ARRETE**

**Article 1 :** La circulation sera réglementée Rue de la Mare. La chaussée sera rétrécie, du mardi 12 décembre 2023 au jeudi 14 décembre 2023 de 8h30 à 16h15. Si pour des nécessité de travaux, la route doit être barrée, une déviation sera obligatoirement mise en place sous la responsabilité de l'entreprise SATO. Les restrictions de circulation seront applicables durant le temps des travaux.

**Article 2 :** En cas de route barrée, il est impératif que le bus scolaire puisse circuler.

**Article 3 :** L'accès aux riverains, aux véhicules de secours et de service devra être maintenu.

**Article 4 :** L'entreprises SATO est chargée de mettre la signalisation réglementaire en place, à l'aide de panneaux réglementaires, pendant toute la durée des travaux et de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité de tous les usagers : routiers ou piétons. La mairie ne pourra être tenue pour responsable en cas d'incident.

**Article 5 :** A l'issue des travaux la chaussée devra impérativement être remise en l'état initial.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à l'entreprise SATO, M le Commandant de la communauté de brigades d'Evrecy, la CC Vallées de l'Orne et de l'Odon, le syndicat scolaire Paul Verlaine.

Fait à Avenay, le 29 novembre 2023  
Le Maire, Françoise PARIS

